

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 6 décembre 2018

Présents : M. Kompany, Bourgmestre-Président, MM. Obeid, Van Laethem, Rase, Mmes Dehing-van den Broeck, Baraka, M. Paelinck et Mme Cornelissen, Echevins;
Mme De Saeger, M. Petrini, Mme Souiss, MM. Delvaux, M. Van Damme, Mme Fontaine, M. Soiresse, Mme El Mahyaoui, M. Vanlouwe, Mme Thommes, M. Van Den Berghe, Mmes Van Den Brandt, Ezzouaoui, MM. Cherké, Beghin, Janssen, Mmes Sellassi et Derouich.
Mme D'Oosterlynck, Secrétaire Communal f.f.

La **séance publique** est ouverte à 20.15 heures.

Monsieur Kompany ayant prêté serment entre les mains du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale le 29 novembre dernier et conformément à la Nouvelle Loi Communale, il préside cette séance d'installation en sa qualité de Bourgmestre.

Il déclare ensuite qu'un arrêté du Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2018 a validé le résultat des élections communales qui ont eu lieu le 14 octobre 2018.

1° Objet : Installation des Conseillers communaux - Prestations de serment et tableau de préséances

Monsieur le Bourgmestre déclare qu'il résulte des vérifications faites, qu'aucun élu issu desdites élections et qui va prêter serment, ne tombe sous le coup des incompatibilités de famille ou de fonctions, prévues par les articles 71, 73 et 74 de la Nouvelle Loi Communale.

En conséquence, il invite les membres du Conseil, à prêter le serment prescrit par l'article 80 de la Nouvelle Loi Communale :

Monsieur VAN LAETHEM, Madame DE SAEGER, Monsieur PETRINI, Madame SOUISS, Messieurs DELVAUX, OBEID, Madame BARAKA, Monsieur PAELINCK, Mesdames CORNELISSEN, FONTAINE, Messieurs RASE, SOIRESSE, Mesdames EL MAHYAOUI, THOMMES, EZZOUAOUI, Monsieur JANSSEN, Mesdames SELLASSI et DEROUICH prêtent le serment suivant :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge"

Madame DEHING-van den BROECK, Monsieur VANLOUWE, Madame VAN DEN BRANDT et Monsieur BEGHIN prêtent le serment suivant :

"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk"

Installation des suppléants - Prestation de serment.

Monsieur le Bourgmestre porte à la connaissance du Conseil communal que

- Les élus Monsieur Robert GENARD de la liste LB - LISTE DU BOURGMESTRE, Madame Michèle CARTHÉ et Monsieur René COPPENS de la liste ENSEMBLE-SAMEN#CARTHE ont, par écrit, renoncé à leur mandat.

- Messieurs Martial DEWAELS et Massimo SCOTTI, respectivement 1^{er} et 3^{ème} suppléant de la liste ENSEMBLE-SAMEN#CARTHE, ont, par écrit, renoncé à leur mandat.

Le Conseil en prend acte.

Après examen il appert que Monsieur Lionel VAN DAMME, premier suppléant de la liste LB - LISTE DU BOURGMESTRE, et Messieurs Erik VAN DEN BERGHE et Abderrahim CHERKÉ, respectivement 2^{ème} et 4^{ème} suppléant de la liste ENSEMBLE-SAMEN#CARTHE, répondent aux conditions d'éligibilité et ne se trouvent pas dans un cas d'incompatibilité.

Par conséquent, ils sont admis immédiatement à la réunion et Monsieur le Bourgmestre les prie de prêter le serment prescrit.

Messieurs Lionel VAN DAMME et Abderrahim CHERKÉ, prêtent le serment suivant :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge"

Monsieur Erik VAN DEN BERGHE prête le serment suivant :

"Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk"

Monsieur le Bourgmestre prend acte de ces prestations de serment et déclare les intéressés installés en qualité de Conseiller Communal.

2° Objet : Election des Echevins – Prestations de serment.

Monsieur le Bourgmestre invite le Conseil Communal à procéder à l'élection de six échevins, successivement, conformément à l'article 15 de la Nouvelle Loi Communale, modifié par l'Ordonnance du 20 juillet 2006.

Il déclare qu'après examen de recevabilité des actes de présentation, il appert que six candidats ont été présentés valablement et qu'aucun acte n'a dû être déclaré non-recevable.

Les candidats sont, par mandat, les suivants :

1er mandat : Monsieur Stéphane Obeid

2ème mandat : Monsieur Jean Paul Van Laethem

3ème mandat : Monsieur Grégory Rase

4ème mandat : Madame Marina Dehing-van den Broeck

5ème mandat : Madame Sabrina Baraka

6ème mandat : Monsieur Quentin Paelinck

Les moins âgés des élus, Mesdemoiselles Youssra SELLASSI et Sarah DEROUICH sont désignées pour remplir les fonctions de scrutateur.

Les six scrutins secrets successifs donnent, sur 26 votants, les résultats suivants :

Vote pour le premier Echevin :

Monsieur Stéphane Obeid obtient 18 voix, 6 votes non et 2 votes blancs.

Vote pour le second Echevin :

Monsieur Jean Paul Van Laethem obtient 16 voix, 8 votes non et 2 votes blancs.

Vote pour le troisième Echevin :

Monsieur Grégory Rase obtient 19 voix et 7 votes non.

Vote pour le quatrième Echevin :

Madame Dehing-van den Broeck obtient 20 voix, 2 votes non et 4 votes blancs.

Vote pour le cinquième Echevin :

Madame Baraka obtient 17 voix, 5 votes non et 4 votes blancs.

Vote pour le sixième Echevin :

Monsieur Paelinck obtient 19 voix, 6 votes non et 1 vote blanc.

En conséquence, Messieurs Stéphane OBEID, Jean Paul VAN LAETHEM, Grégory RASE, Mesdames Marina DEHING-van den BROECK, Sabrina BARAKA et Monsieur Quentin PAELINCK sont élus, prêtent le serment prescrit et sont installés en qualité d'Echevin.

3° Objet : Augmentation du nombre d'Echevins d'une unité (Loi du 16 juin 1989)

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 mars 2018 portant classification des communes en exécution de l'article 5, alinéa 1^{er} de la Nouvelle Loi Communale, fixant le nombre d'Echevins pour la commune de Ganshoren à six ;

Vu l'article 279 de la Nouvelle Loi Communale prévoyant la possibilité d'augmenter d'une unité le nombre d'Echevins fixé par l'article 16 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu l'article 23bis du Code Electoral Communal Bruxellois ;

Vu la déclaration de rôle linguistique confirmant que Madame Marina Dehing-van den Broeck appartient au rôle linguistique néerlandophone ;

Le Conseil décide d'augmenter le nombre d'Echevins, fixé conformément à l'article 16 de la Nouvelle Loi Communale à six, d'une unité.

4° Objet : Election du 7^{ème} Echevin – Prestation de serment

Le Bourgmestre invite le Conseil Communal à procéder à l'élection du 7^{ème} Echevin.

Il déclare qu'après examen, le septième acte de présentation avec la candidature de Madame Magali CORNELISSEN a été déclaré recevable.

Vote pour le septième Echevin :

Madame Magali CORNELISSEN obtient 16 voix, 5 votes non et 5 votes blancs.

En conséquence, Madame Magali CORNELISSEN est élue en qualité d'Echevin.

5° Objet : Ordre de préséance

Monsieur le Bourgmestre donne lecture du tableau des préséances établi d'après l'ordre d'ancienneté de service ininterrompu et en cas de parité, d'après le nombre de votes obtenus après dévolution, conformément à l'article 17, alinéa 2 de la Nouvelle Loi Communale et qui reproduit l'ordre ci-après :

Madame Dehing-van den Broeck	installée le 10.01.1977	397 voix
Monsieur Van Laethem	installé le 27.02.1997	1.048 voix
Madame De Saeger	installée le 8.01.2001	794 voix
Monsieur Petrini	installé le 8.01.2001	359 voix
Monsieur Kompany	installé le 4.12.2006	2.254 voix
Madame Souiss	installée le 4.12.2006	474 voix
Monsieur Delvaux	installé le 4.12.2006	428 voix
Monsieur Van Damme	installé le 4.12.2006	181 voix
Monsieur Obeid	installé le 6.12.2012	1.567 voix
Madame Baraka	installée le 6.12.2012	379 voix
Monsieur Paelinck	installé le 6.12.2012	359 voix
Madame Cornelissen	installée le 6.12.2012	354 voix
Madame Fontaine	installée le 6.12.2018	1.598 voix
Monsieur Rase	installé le 6.12.2018	740 voix
Monsieur Soiresse	installé le 6.12.2018	569 voix
Madame El Mahyaoui	installée le 6.12.2018	530 voix
Monsieur Vanlouwe	installé le 6.12.2018	405 voix
Madame Thommes	installée le 6.12.2018	393 voix
Monsieur Van Den Berghe	installé le 6.12.2018	307 voix
Madame Van den Brandt	installée le 6.12.2018	282 voix
Madame Ezzouaoui	installée le 6.12.2018	282 voix
Monsieur Cherké	installé le 6.12.2018	262 voix
Monsieur Beghin	installé le 6.12.2018	256 voix
Monsieur Janssen	installé le 6.12.2018	250 voix
Madame Sellassi	installée le 6.12.2018	213 voix
Madame Derouich	installée le 6.12.2018	161 voix

Le Conseil prend acte de ce tableau de préséance.

XX

L'élection des membres du Conseil de Police aura lieu le jeudi 13 décembre 2018. Les actes de présentation ont été remis le lundi 3 décembre 2018.

Monsieur le Bourgmestre donne lecture de l'article 2 de l'Arrêté Royal du 22 novembre 1976 relatif à l'élection des membres du Centre Public d'Action Sociale

L'élection des membres du C.P.A.S. aura lieu au plus tard le 7^{ème} lundi qui suit la séance d'installation du Conseil Communal. Les actes de présentation seront remis le 10 décembre 2018 entre 8.00 et 9.00 heures.

Copie du présent procès-verbal, revêtu de la signature du Bourgmestre, des Echevins et des membres du Conseil communal, sera transmis en double exemplaire au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

La séance publique est levée à 22.00 heures.

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2018.

Le Secrétaire Communal f.f.,

Le Bourgmestre-Président,

D. D'OOSTERLYNCK.

P. KOMPANY.